



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DIRECTION DES SPORTS ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE
DCPAJI_D2025_191

SALLE DE BASKET DU COMPLEXE DELORY

CONVENTION D'OCCUPATION

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande formalisée par l'association « CENTRE CULTUREL ET MOSQUEE DES MUSULMANS DE TOURCOING (CCMMT) visant à bénéficier d'une relocalisation le temps des travaux de leurs bâtiments ;

Considérant qu'à cette fin, l'association a demandé à pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un équipement sportif afin d'y pratiquer ses activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association CCMMT ayant son siège social au 32 rue du Bus, 59200 Tourcoing, pour la mise à disposition à titre onéreux de la salle de basket du complexe Delory, sis rue Gustave Delory, 59200 Tourcoing.

Cette mise à disposition est consentie à partir du vendredi 30 mai 2025 jusqu'au jeudi 31 décembre 2025 pour uniquement les vendredi de 12h00 à 15h00 (créneau d'été) et de 11h00 à 14h00 (créneau d'hiver).

La tarification à l'heure de la salle est de 37,20€, 3h00 d'occupation demandé par semaine sur 31 vendredis pour la période soit 3 459,60 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 5 JUIN 2025

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le :

- 5 JUIN 2025

Publié sur le site de la Ville le :

- 6 JUIN 2025



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_191

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/06/2025

Objet : Décision mise à disposition complexe delory

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 05/06/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0191 - Convention mise _ disposition - complexe delory.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250605-DAJI_D2025_191-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/06/2025

